



Aliment bio bovins à l'engrais - finition

Conçu pour l'évolution des besoins nutritionnels des bovins qui approchent du poids d'abattage en dernière phase d'engraissement. Il soutient la poursuite du gain de poids vif, la préservation d'un état corporel adapté et l'achèvement de l'engraissement comme prévu.

Constituants analytiques

PARAMÈTRE	VALEUR	UNITÉ
Protéine brute	12,5-13,5	%
Énergie métabolisable (EM)	2750-2900	kcal/kg
Matière grasse brute	3-5,5	%
Cellulose brute	8-12	%
Cendres brutes	5,5-7,5	%
Calcium (Ca)	0,5-0,7	%
Phosphore (P)	0,28-0,4	%
Sodium (Na)	0,15-0,22	%



FORME DU PRODUIT
Aliment composé en farine



EMBALLAGE
Sac PP de 25 kg · Sac PP de 50 kg · Sac kraft de 25 kg · Big bag de 1 000 kg · Vrac



ORIGINE
Türkiye



Une alimentation équilibrée jusqu'à l'abattage

À partir du 201e jour, les bovins à l'engrais entrent dans la phase avancée de l'élevage et approchent de l'abattage visé. Tandis que le gain de poids vif se poursuit, il devient important d'évaluer ensemble la consommation d'aliment, l'état corporel et les performances d'engraissement.

L'aliment bio finition Bioyem est un aliment composé bio conçu pour les besoins nutritionnels des bovins dont l'engraissement se poursuit à partir du 201e jour ; en tant qu'aliment concentré, il ne remplace pas les fourrages grossiers et s'utilise avec eux dans la ration.

L'objectif est de poursuivre le développement de l'animal tout en favorisant une approche équilibrée du poids vif et de l'abattage visés. Les niveaux d'énergie et de protéines

ainsi que l'équilibre en fibres, minéraux et autres nutriments doivent être évalués en tenant compte du poids vif, de la consommation et de l'état de l'animal.

Conduire le programme d'alimentation de finition selon le niveau de développement de l'animal et la durée d'engraissement visée contribue à achever de façon équilibrée la dernière étape de l'engraissement.



PÉRIODE D'UTILISATION
à partir du 201e jour



ANIMAL CIBLE
Bovins à l'engrais en finition



TYPE DE PRODUIT
Aliment composé bio

Les paramètres indiqués ci-dessus correspondent à des valeurs généralement admises et peuvent varier d'un lot à l'autre ; les valeurs contractuelles sont communiquées sur demande, lors des échanges qui en découlent.